Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260605-2026_38-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 5 juin 2026

Date d'envoi de la convocation	28/05/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres représentés	2
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 28 mai 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Patrice RONDEL, 1er adjoint.

Étaient présents : Patrice RONDEL, Solène JACQUET, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Florence BOTELLA, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration :

Karine CLEMENT (pouvoir à Patrice RONDEL)

Marlène ROCABOY (pouvoir à Françoise FENIOUX)

Secrétaire de séance : Sandrine MOUNIER

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-38 DESIGNATION DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTION SENATORIALE

Vu le Code Electoral et notamment les articles L. 288 et R. 133 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-17 ;
Vu le décret n° 2026-031 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;
Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours
Considérant qu'en l'absence de Madame le Maire, Monsieur Patrice RONDEL, 1er adjoint préside l'assemblée ;

Monsieur le 1er adjoint indique que le bureau électoral est composé de deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir **Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Alexa HERCOUET et Florence BOTELLA**.

Election des délégués
Après avoir procéder aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	**15**
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	**0**
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	**15**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260605-2026_38-DE

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	**15**
g. Majorité absolue	**8**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**
BARON Pascal	15 (quinze)
CLEMENT Karine	15 (quinze)
CARMOUET Jean-Pierre	15 (quinze)

Ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2027 :

- BARON Pascal
- CLEMENT Karine
- CARMOUET Jean-Pierre

Election des suppléants

Après avoir procéder aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

h. Nombre de conseillers présents et représentés	**15**
i. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	**0**
j. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	**15**
k. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
l. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
m. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	**15**
n. Majorité absolue	**8**

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre **décroissant** des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**
FENIOUX Françoise	15 (quinze)
PUEL Sébastien	15 (quinze)
HERCOUET Alexa	15 (quinze)

Ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2027 :

- FENIOUX Françoise
- PUEL Sébastien
- HERCOUET Alexa

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Sandrine MOUNIER

Le 1er adjoint
Patrice RONDEL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.